

FICHE PROGRAMME

INCENDIE

Référence : PR1090

FORMATION SECURITE DANS LES ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Profil du stagiaire :

Responsable d'ERP ou de leurs délégataires.

Collaborateur en charge de mettre en place/piloter la sécurité incendie dans son établissement

Objectifs :

Appréhender le cadre réglementaire et connaître les responsabilités du chef d'établissement en matière de protection du public dans les établissements recevant du public.(selon le type d'établissement)

Savoir proposer une organisation de la sécurité au sein de l'établissement.

Durée et rythme :

2 jours (sur mesure) soit 14 heures.

Effectif :

Groupe de 1 à 8 participants.

Format :

Présentiel

Programme :

Responsabilités du chef d'établissement.

Rappel législatif, obligations légales selon le code du travail, les réglementations ERP, APSAD et la réglementation Européenne.

ERP et PMR : l'essentiel des obligations en matière d'accessibilité

Prise de conscience de toutes les situations pouvant compromettre la sécurité dans un ERP.

Les particularités de chaque établissement.

Accueil du public.

Principes généraux de prévention.

Maîtrise des risques.

Les vérifications réglementaires et leur suivi, les autorisations de travaux et les obligations liées à la maintenance.

Les obligations de formation.

Consignes de sécurité et Plan d'évacuation.

Fonctionnement des Commissions de sécurité et périodicité des commissions.

Préparation des visites des Commissions de sécurité.

Savoir proposer une organisation de la sécurité incendie au sein de l'établissement.

Evaluation des actions de prévention à mettre en œuvre.

Adaptation du programme d'actions de prévention.

Evaluation de stage :

Un questionnaire à chaud à la fin de la session.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.

Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés

Description du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation sous forme de quiz ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur)

renseignés à l'issue de la formation par les participants

Une attestation individuelle de formation sera délivrée au(x) candidat(s).

Qualité du/des formateurs :

Connaissance du domaine de la formation à animer.

Expérience dans le domaine en rapport.

Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie.

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

Document délivré si réussite à l'examen :

Une attestation de stage du centre de formation

Tarifs : nous consulter